

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 61 Date de Publicité: 27/01/15

CERTIFIÉ EXACT,

Reçu en Préfecture le : 28/01/15

Séance du lundi 26 janvier 2015 D-2015/43

Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET.

Excusés:

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

Bourse du travail. Restauration des façades. Avenant au marché de travaux. Tranche conditionnelle n° 2. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-20110241 du 02 mai 2011, n° D-2011/385 du 27 juin 2011, et n° D-2011/479 du 18 juillet 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de restauration des facades et de l'atrium de la Bourse du Travail.

Par délibérations n° D-2012/640 en date du 19 novembre 2012, n° D-2013/177 du 25 mars 2013, le montant des travaux pour la tranche ferme a été porté à 621 842,22 €HT à la suite de modifications techniques.

Par délibérations n° D-2013/270 en date du 29 avril 2013 et n° D-2014/155 en date du 24 février 2014, vous avez autorisé la signature d'avenants modifiant le montant de la tranche conditionnelle n°1 ce qui porte le montant des travaux à 596 857,69 €HT.

Dans le cadre des travaux de restauration de la tranche conditionnelle n° 2, des modifications techniques non prévisibles doivent être apportées et le marché concerné doit être adapté en conséquence :

<u>Lot nº1 – Installation de chantier/Echafaudage/Maçonnerie pierre de taille/Béton Marché nº M110171 – Entreprise DAGAND</u>

- Réfection de voile de béton, corrosion très avancée des armatures
- Habillage du joint de dilatation.
- Coulinage des pierres de comblanchien entre poteaux et la structure béton

	Montant en € HT	% variation
Montant initial du marché (TC2)	164 799,67	
Montant du présent avenant	9 770,63	
Nouveau montant du marché	174 570,30	- 0,99 %

Le coût de cet ajustement porte le coût des travaux de la tranche conditionnelle 2 à 442 977,27 €HT en conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE